



CENTRE HOSPITALIER
DE LA POLYNESIE FRANCAISE



POLYNESIE FRANCAISE

DELIBERATION N° 33/2021/CHPF

Portant adoption du budget modificatif n°4 du Centre hospitalier de la Polynésie française (Budget général) pour l'exercice 2021

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER
DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 83-181 AT du 4 novembre 1983 modifiée, relative à la création d'un établissement public dénommé Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu la délibération n°95-205/AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 999 CM du 12 septembre 1988 modifié, relatif à l'organisation, au fonctionnement, aux règles financières, budgétaires et comptables du Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n°580/CM du 05 juillet 1993 modifié, relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 3114 CM du 24 décembre 2019 portant nomination de Mme Claude PANERO en qualité de directrice du Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 16 CM du 14 janvier 2021 rendant exécutoire la délibération n° 51-2020 CHPF du 4 décembre 2020 du Centre hospitalier de la Polynésie française portant adoption du budget primitif du Centre hospitalier de la Polynésie française (budget général) pour l'exercice 2021.

Vu l'arrêté n° 703 CM du 30 avril 2021 rendant exécutoire la délibération n° 5-2021 CHPF du 19 mars 2021 du Centre hospitalier de la Polynésie française portant adoption du budget modificatif n°1 du Centre hospitalier de la Polynésie française (budget général) pour l'exercice 2021.

Vu l'arrêté n° 1906 CM du 02 septembre 2021 rendant exécutoire la délibération n° 22-2021 CHPF du 28 juin 2021 du Centre hospitalier de la Polynésie française portant adoption du budget modificatif n°2 du Centre hospitalier de la Polynésie française (budget général) pour l'exercice 2021.

Vu l'arrêté n° 2267 CM du 14 Octobre 2021 rendant exécutoire la délibération n° 27-2021 CHPF du 28 septembre 2021 du Centre hospitalier de la Polynésie française portant adoption du budget modificatif n°3 du Centre hospitalier de la Polynésie française (budget général) pour l'exercice 2021.

Le Conseil d'administration en ayant délibéré dans sa séance du 18 Octobre 2021

ARRETE

Article 1er. - Le budget 2021 du Centre hospitalier de la Polynésie française est modifié tant en recettes qu'en dépenses pour sa section de fonctionnement à vingt-six milliards huit cent vingt-six millions huit cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante-neuf francs CFP (26 826 887 669 F CFP).

Les recettes de la section de fonctionnement sont arrêtées comme suit :

CHAP	INTITULE	Budget avant DM4 2021	CORRECTIONS BUDGETAIRES A APPORTER - DM4		Budget modifié 2021
			+	-	
002	EXCEDENT A INCORPORER AU BUDGET				
603	STOCK	1 354 087 669			1 354 087 669
70	PRODUITS	21 537 805 100			21 537 805 100
706	Prestations de services	20 644 305 100			20 644 305 100
707	Vente de marchandises	780 000 000			780 000 000
708	Produits d'activités annexes	113 500 000			113 500 000
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIP.	116 000 000	1 600 000 000		1 716 000 000
741	Subventions d'exploitation	116 000 000	1 600 000 000		1 716 000 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	290 500 000			290 500 000
758	Produits de gestion courante	290 500 000			290 500 000
76	PRODUITS FINANCIERS	1 000 000			1 000 000
766	Gains de change	1 000 000			1 000 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 407 494 900			1 407 494 900
771	Autres produits exceptionnels	17 000 000			17 000 000
772	Produits sur exercices antérieurs	1 016 300 000			1 016 300 000
777	Quote-part des subventions d'investissements	354 194 900			354 194 900
778	Autres produits exceptionnels	20 000 000			20 000 000
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROV.	520 000 000			520 000 000
781	Reprises sur provisions pour charges	520 000 000			520 000 000
RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		25 226 887 669	1 600 000 000		26 826 887 669

Les dépenses de la section de fonctionnement sont arrêtées comme suit :

CHAP	INTITULE	Budget avant DM4 2021	CORRECTIONS BUDGETAIRES A APPORTER – DM4		Budget modifié 2021
			+	-	
60	ACHATS	5 781 200 000	997 500 000		6 778 700 000
602	Achats stockés ; autres approvisionnements	4 037 600 000	997 500 000		5 035 100 000
606	Achats non stockés de matières et fournitures	1 743 600 000			1 743 600 000
603	STOCK	1 354 087 669			1 354 087 669
61	SERVICES EXTERIEURS	1 407 850 000	39 000 000		1 446 850 000
611	Sous-traitance générale - Prestations à caractère médical	218 950 000			218 950 000
613	Locations	43 233 000	13 000 000		56 233 000
614	Charges locatives	780 000			780 000
615	Entretien et réparations	1 005 700 000	26 000 000		1 031 700 000
616	Primes d'assurances	112 000 000			112 000 000
617	Etudes et recherches	12 000 000			12 000 000
618	Divers	15 187 000			15 187 000
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 319 650 000	11 500 000		1 331 150 000
621	Personnel extérieur à l'établissement	168 000 000			168 000 000
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	113 000 000			113 000 000
623	Information, publications, relations publiques	13 000 000			13 000 000
624	Transports	239 000 000	11 500 000		250 500 000
625	Déplacements, missions et réceptions	235 750 000			235 750 000
626	Frais postaux et frais de télécommunications	41 300 000			41 300 000
627	Services bancaires et assimilés	400 000			400 000
628	Prestations de services à caractère non médical	509 200 000			509 200 000
64	CHARGES DE PERSONNEL	12 775 100 000	552 000 000		13 327 100 000
641	Rémunérations du personnel non médical	6 591 210 000	552 000 000		7 143 210 000
642	Rémunérations du personnel médical	3 507 100 000			3 507 100 000
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	2 588 000 000			2 588 000 000
647	Autres charges sociales	5 790 000			5 790 000
648	Autres charges de personnel	83 000 000			83 000 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 000 000			60 000 000
654	Pertes sur créances irrécouvrables	60 000 000			60 000 000
657	Subventions				
66	CHARGES FINANCIERES	10 500 000			10 500 000
661	Charges d'intérêts	1 300 000			1 300 000
666	Pertes de change	300 000			300 000
668	Autres charges financières	8 900 000			8 900 000

CHAP	INTITULE	Budget avant DM4 2021	CORRECTIONS BUDGETAIRES A APPORTER – DM4		Budget modifié 2021
			+	-	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 568 000 000			1 568 000 000
671	Charges exceptionnelles s/op. courantes	2 000 000			2 000 000
672	Charges sur exercices antérieurs	563 000 000			563 000 000
673	Titres annulés	90 000 000			90 000 000
675	Valeurs éléments d'actifs cédés (VEAC)	0			0
678	Autres charges exceptionnelles	913 000 000			913 000 000
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	950 500 000			950 500 000
681	Dotation aux amortissements et aux provisions	950 500 000			950 500 000
DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		25 226 887 669	1 600 000 000		26 826 887 669

Article 2. - La directrice et la trésorière du Centre hospitalier de la Polynésie française sont chargées, chacune pour ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Papeete, le

Le Président

Philippe Emmanuel DUPIRE
 Président de la Commission
 Médicale d'Établissement
 C.H.P.F. - Papeete - TAHITI
 M 136
 Un administrateur

Le
 Président
 du
 C.A.
 Jacques RAYNAL